



**Cahier des charges pour l'étude  
"Stratégie de définition et d'implantation des grands équipements."**

Auteurs :

**P. Roulet Mariani, L. Gaschen, F. Bessat - mai 2010**

Avec l'appui de :

**L'Équipe du Projet d'agglomération, le Comité de Projet et les partenaires**



## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Objet du mandat .....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Contexte .....</b>	<b>4</b>
2.1.	Le Projet d'agglomération.....	4
2.2.	Problématique des grands équipements dans l'agglomération franco-valdo-genevoise .....	5
2.3.	Planifications existantes .....	6
2.4.	Etudes en cours.....	6
<b>3.</b>	<b>Attendu de l'étude.....</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>Méthodologie .....</b>	<b>8</b>
4.1.	Définition et typologie des grands équipements d'agglomération.....	8
4.2.	Evaluation du niveau d'équipement de l'agglomération.....	8
4.3.	Localisations.....	9
4.4.	Principes de programmation.....	9
<b>5.</b>	<b>Suivi et pilotage .....</b>	<b>9</b>
<b>6.</b>	<b>Documents remis.....</b>	<b>10</b>
<b>7.</b>	<b>Documents à fournir.....</b>	<b>10</b>
<b>8.</b>	<b>Clauses relatives à la procédure .....</b>	<b>11</b>
8.1.	Autorité adjudicatrice .....	11
8.2.	Forme de procédure.....	11
8.3.	Prix .....	11
8.4.	Planning .....	11
8.5.	Compétences recherchées.....	12
8.6.	Contenu de l'offre .....	12
8.7.	Remise de l'offre.....	12
8.8.	Critères de sélection des équipes.....	12
8.9.	Groupe de sélection .....	12



9. Synthèse des études connexes..... 13



# 1. Objet du mandat

Etude relative à la définition d'une stratégie pour l'organisation et la localisation des grands équipements publics dans l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cette étude participe de l'approfondissement du schéma d'agglomération validé par les partenaires en décembre 2007 et concourt ainsi à son évolution.

## 2. Contexte

### 2.1. Le Projet d'agglomération

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois met en œuvre une réflexion transfrontalière en matière de planification spatiale et de politiques de services. Dans ces deux volets, les objectifs visés sont respectivement la transition vers une agglomération compacte, verte et multipolaire, et la mise en place de conditions cadre favorisant une qualité de vie optimale sur l'ensemble du territoire. En 2007 un premier Projet d'agglomération a été élaboré, dans le cadre notamment de la politique des agglomérations de la Confédération helvétique et de celle des Grands projets de la Région Rhône-Alpes. Le volet spatial du projet d'agglomération, intitulé Schéma d'agglomération, coordonne l'urbanisation, la mobilité et l'environnement dans un dessin de territoire mettant en évidence une hiérarchie des centres. Cette approche est enrichie et alimentée par des études thématiques communes à tous les territoires et permettant une réflexion cohérente à l'échelle de l'agglomération, par exemple le transport marchandises et la logistique, la politique des pôles de développement économique, une stratégie d'implantation des installations à fortes fréquentations. Ces études approfondissent les enjeux touchant l'ensemble du territoire et permettent de construire une culture commune et une action coordonnée de la part des acteurs français et suisses.

Les années 2008 à 2010 ont été et sont encore consacrées à l'approfondissement de ce projet par un travail plus ciblé sur des périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (les PACAS) et les Lignes Directrices (LD) liés au développement d'une infrastructure de transports significative, la poursuite des études thématiques et leur croisement avec les études PACAS et du travail relatif aux politiques de service. Les résultats des réflexions et études accomplies dans ces trois directions constitueront la matière d'une synthèse qui prendra la forme d'un Projet d'agglomération 2, requis par la Confédération en 2012 pour accéder aux financements prévus de la 2<sup>ème</sup> phase.



La stratégie concernant la définition, le rôle et la localisation des grands équipements s'insère ainsi dans le contexte de réflexion transversale à l'échelle de l'agglomération, elle se confrontera avec le schéma d'agglomération multipolaire et les suggestions issues du travail sur les PACAS.

## **2.2. Problématique des grands équipements dans l'agglomération franco-valdo-genevoise**

Les équipements publics sont des "installations qui permettent l'exercice de l'activité économique et sociale et plus spécifiquement des services collectifs " (DATAR, 2000).

Les équipements publics qualifiés de grands, structurants, ou métropolitains, exercent une attractivité qui influence le développement urbain de manière déterminante. Ils répondent à des besoins nécessaires à la vie d'une communauté, mais peuvent aussi constituer des éléments dont le rayonnement et la symbolique attirent un public spécialisé et véhiculent le nom de l'aire urbaine au-delà de ses frontières permettant de la positionner dans la compétitivité « inter-villes ».

Mais c'est aussi et surtout la capacité de créer de l'« urbanité », de régénérer des tissus, de dynamiser des quartiers, voire des villes, d'apaiser certaines tensions sociales, etc... qui font que la localisation d'un ou d'une agrégation d'éléments d'équipements ou la régénération d'éléments existants sont des enjeux fondamentaux pour les politiques de services et de développement territorial.

Dans la construction d'une identité transfrontalière, la stratégie à propos des grands équipements revêt donc une importance particulière dans les aspects d'échanges entre territoires et donc de cohésion qu'elle peut créer et dans un autre registre, par la possibilité de construire une « image d'agglomération » pour l'extérieur.

Dans l'agglomération franco-valdo-genevoise, la situation actuelle des grands équipements (recensés partiellement dans les différents territoires) semble montrer des disparités de répartition et un niveau de service à compléter. Pour l'instant aucune coordination dans le recensement et la réflexion n'a été opérée de manière conjointe entre les trois territoires. Toutefois on peut affirmer que les grands équipements sont concentrés dans le cœur de l'agglomération<sup>1</sup> et font notamment défaut dans les centres régionaux identifiés par le projet d'agglomération, tels que : Annemasse, St-Julien, St-Genis Pouilly, Ferney-Voltaire, Thonon.

Le Projet d'agglomération à l'horizon 2030 prévoit une croissance de 200'000 habitants (50% dans le canton de Genève) et 100'000 emplois (30% dans les territoires français) supplémentaires

---

<sup>1</sup> Observation du service de la planification directrice cantonale et régionale du canton de Genève. Plan directeur fiche 2.25 ; 2006



répartis par territoires (pôles et PACAS)<sup>2</sup>. La multipolarité est un élément fondamental du schéma d'agglomération et l'étude « Grands équipements » par la stratégie de localisation et de caractérisation des équipements participera de manière importante à la définition de cette multipolarité, le rôle de chaque pôle, leurs relations entre eux et avec le centre.

Pour terminer, l'étude doit tisser des liens avec les politiques de services portées par les commissions du Comité régional franco-genevois (CRFG), notamment avec le groupe « Culture » de la commission "Culture, Education et Sport".

### **2.3. Planifications existantes**

- Le service de la planification directrice cantonale et régionale du canton de Genève, dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal, a mené à terme une étude sur la planification des équipements publics. Cette investigation constitue un apport théorique sur les planifications des équipements publics et dans laquelle une première classification et un inventaire des équipements d'agglomération a été dressé.
- Les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) et schémas de secteur français prévoient également des orientations concernant la localisation préférentielle des grands équipements et leurs conditions de réalisation (desserte, etc.).
- Le plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) prévoit un volet sur les équipements à vocation régionale qui doit encore être développé.

Le mandataire prendra connaissance de ces différentes études et orientations pour faire le point sur les stratégies actuelles des différents territoires.

### **2.4. Etudes en cours**

Dans le cadre du projet d'agglomération :

- les plans de synthèse des PACAS et LD : les études PACA ont été menées par des équipes de mandataires selon des procédures d'études test, soit la comparaison et la juxtaposition de différents scénarios de développement du même territoire, c'est l'approfondissement du schéma d'agglomération par secteur. Un travail de synthèse est donc indispensable pour retenir les solutions à développer et ce travail se fait pour 2 PACAS, l'interaction entre les territoires demandant de travailler en cohérence. Les LD qui investissent des portions de territoire plus étendues sont

---

<sup>2</sup> Une carte de répartition de la croissance par axe de développement liée aux infrastructures de transports (PACAS) a été établie par le PAFVG



réalisées avec une équipe interdisciplinaire élaborant différents scénarios d'organisation territoriale. Les LD feront également l'objet d'une synthèse. Le plan de synthèse mettra donc en évidence les lieux de développement, le type de développement, des propositions d'équipements, etc.... Ces résultats devront se confronter dans la mesure du possible avec ceux des études thématiques, à fortiori avec l'étude « Grands équipements ». Le plan de synthèse Bernex-Saint-Julien est en cours, les autres se succéderont à partir de septembre 2010 ;

- l'étude « Stratégie d'implantation des installations à fortes fréquentations (IFF) » a élaboré une classification de ces installations qui inclut certains équipements, les profils d'accessibilité y relatifs et une hiérarchie des implantations possibles (fin de l'étude prévue en mai 2010);
- l'étude « Politique des pôles de développement économique (PPDE) » a recensé sur les trois territoires les localisations existantes et potentielles pour le développement d'activités et dressé leur profil (accessibilité, rayonnement, présence de services, etc..) ainsi que la définition et les besoins par branches d'activités. La mise en commun et l'élaboration d'une stratégie transfrontalière doit encore être faite (l'étude est en attente des résultats de la synthèse des PACAS fin 2010) ;
- l'étude « Transport marchandises et logistique » dans une moindre mesure identifie les flux et les lieux d'échange rail/route à développer et créer.

Le mandataire prendra connaissance de ces différentes études qui dans leur souci de localisation d'activités, installations, équipements risquent de se trouver en compétition. L'étude « Grands équipements » tiendra compte de ces autres études, mais proposera sa propre approche. La synthèse et la pesée des intérêts sera faite lors de l'élaboration du Projet d'agglomération 2 à partir de 2011 jusqu'à mi 2012.

### 3. Attendu de l'étude

**Définir une philosophie d'approche des grands équipements publics d'agglomération et en établir les principes d'une planification coordonnée pour l'agglomération franco-valdo-genevoise. On peut résumer en quatre axes de réflexion :**

**Qui** Quels acteurs et quelles politiques à mettre en place ?

**Quoi** Quels sont les besoins et les opportunités de création d'équipement pour l'agglomération franco-valdo-genevoise ?

**Où** se trouvent les secteurs stratégiques et pour quelles catégories d'équipements sont-ils les plus appropriés ?

**Comment** associer équipements et dynamique de développement urbain ? Quelles sont les synergies et les regroupements possibles d'équipements pour générer cette l'urbanité ?



## 4. Méthodologie

### 4.1. Définition et typologie des grands équipements d'agglomération

A partir des politiques actuelles en vigueur dans les différents territoires et des recensements existants, il s'agira de définir la notion de grands équipements d'agglomération (notion sujette à différentes interprétations et évolutions récentes) afin de proposer une typologie d'éléments de niveau d'agglomération assortie de la description de leur profil (accessibilité, fréquence d'usage, public cible, type de fonctionnement, etc.).

### 4.2. Evaluation du niveau d'équipement de l'agglomération

Deux angles d'approche, la notion de besoins renvoie à la quantité d'équipements nécessaires par rapport au poids démographique et à la répartition des populations dans une aire, la stratégie des acteurs publics par rapport aux grands équipements qui dépend avant tout d'objectifs politiques.

#### **Approche besoins :**

- Evaluer le niveau d'équipement actuel et quantifier brièvement les besoins en grands équipements nouveaux ou complémentaires en se basant sur les projections démographiques du PAFVG et leurs localisations, dans le souci de cohésion inter-territoire.
- Etablir une comparaison du niveau d'équipement avec d'autres aires urbaines :
  - de tailles comparables afin d'identifier les expériences porteuses, les concurrences à éviter et les éventuels partenariats à développer avec les métropoles voisines.
  - de rayonnement comparable afin d'identifier les segments permettant à l'agglomération de se positionner dans la hiérarchie européenne. (cf. étude comparative des villes européennes DATAR 2004).

#### **Approche offre :**

- Identifier les stratégies des acteurs publics et privés et les opportunités en matière d'offre de services pour expliciter l'état de la planification et les projets porteurs.
- Inventorier les projets à court et moyen terme et mettre en évidence les concurrences éventuelles.



- Identifier les projets issus des démarches PACA (coordination des calendriers par le maître d'ouvrage), qui tentent de créer pour chacun d'eux une caractérisation forte par l'implantation d'équipements culturels, etc., en faisant la pondération du particulier au général.

### **4.3. Localisations**

- Identifier différents sites stratégiques (schéma d'agglomération, PACAS) en tenant compte des principes d'équilibrage territorial de la Charte d'agglomération et de la notion de multipolarité et analyser leur aptitude à recevoir de telles infrastructures.

### **4.4. Principes de programmation**

En croisant les besoins et les opportunités aux sites porteurs, en tenant compte de la nécessité de créer une cohésion interne à l'agglomération et une image forte en même temps, il s'agira de proposer une ou des stratégies possibles pour :

- permettre l'impulsion d'équipements (pôle sur un thème, grappes d'équipements, synergies, complémentarités, extension de l'existant, etc.) et où,
- mettre en évidence les leviers à activer pour susciter de tels programmes,
- et finalement esquisser la « plus-value » urbaine que de tels programmes pourront susciter.

## **5. Suivi et pilotage**

La conduite et le suivi de l'étude sur les grands équipements est assuré par un collectif composé par l'équipe Projet d'Agglomération et par des représentants des différents territoires et des études connexes menées en parallèle.

#### **Le groupe de conduite :**

Mme Pascale Roulet Mariani, chef de projet d'agglomération pour les partenaires vaudois

M. Laurent Gaschen, projet d'agglomération Genève

M. Frédéric Bessat, chef de projet d'agglomération pour les partenaires français



**Le groupe de suivi élargi :**

M. Bernard Leutenegger, Direction générale de l'aménagement Genève

M. Bernard Trottet, Direction générale de l'aménagement, Genève

M. Gérard Widmer, Direction générale de la mobilité, Genève

M. Ronei Falvino, Service du développement territorial, canton de Vaud

M. Gilles Bouvard, Communauté de communes du Pays-de-Gex

Mme Ingrid Carini, Communauté de communes du Bas Chablais

Mme Marion Charpie Pruvost (SIAC Chablais)

Mme Julie Lucas, Communauté de communes du Genevois

M. Frédéric Fromain, Annemasse agglo

A ce groupe sont associés deux représentants du groupe « Culture » de la Commission « Culture, Education et Sport » du CRFG, dont Mme Nadia Keckeis (SCC)

## 6. Documents remis

Le mandataire aura à disposition les publications du projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que les rapports d'études accompagnés de données géo référencées achevées et en cours dans les domaines connexes à la présente étude (Etude cantonale sur les équipements, IFF, Marchandises, PPDE) ainsi que les éléments des différents SCOT relatifs à la localisation et aux conditions d'implantation des grands équipements. Les données géo référencées sur les équipements sont à disposition. Elles pourront être complétées en fonction de besoins de l'étude.

Le site internet où figurent la presque intégralité des études et travaux du Projet d'agglomération est [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)

## 7. Documents à fournir

Le prestataire produira son étude sous un format rédactionnel, livré en CD, selon la charte graphique du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (charte fournie par le maître d'ouvrage).

Les rapports comporteront un résumé (utilisable indépendamment du rapport complet), ainsi que des annexes détaillant la cartographie et les données techniques utilisées. Il est également demandé au mandataire de réaliser un power point de présentation pour le maître d'ouvrage,



suivant la charte graphique du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, et à destination d'un public non spécialisé (notamment partenariat politique).

L'ensemble des documents et supports réalisés dans le cadre de la présente étude devront être libres de droits.

## **8. Clauses relatives à la procédure**

### **8.1. Autorité adjudicatrice**

Pour le compte des partenaires franco-valdo-genevois, la direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du canton de Genève est l'autorité l'adjudicatrice de l'étude. M. Laurent Gaschen chargé de mission pour le compte des partenaires genevois est la personne de référence pour cette procédure.

DCTI – DGAT  
Service de la planification directrice cantonale et régionale  
Projet d'Agglomération  
5, rue David-Dufour – CP 224  
1211 GENEVE 8

### **8.2. Forme de procédure**

Gré à gré.

### **8.3. Prix**

L'enveloppe maximum de l'étude se situe à CHF 75'000.- TTC.

### **8.4. Planning**

Fin juin 2010 : choix du mandataire.

Fin septembre 2010 : rendu intermédiaire

Décembre 2010 : rendu final

Le mandataire doit disposer de moyens suffisants dès le mois de juillet afin de pouvoir livrer le rendu intermédiaire fin septembre.



## **8.5. Compétences recherchées**

Le mandataire doit démontrer des compétences avérées en matière de programmation urbaine. Il s'adjointra d'autres collaborations permettant de croiser les domaines de la programmation, du développement territorial et de la mobilité et toutes compétences qu'il estime nécessaires pour répondre au mandat. Il disposera d'une expérience de travail à cette échelle territoriale et intégrera comme condition de base du mandat des rencontres avec les acteurs du projet d'agglo.

## **8.6. Contenu de l'offre**

L'offre à fournir contiendra les documents suivants :

- avis sur la problématique et propositions de méthode, 2 pages A4 max.,
- composition de l'équipe de travail (chef de projet, collaborateurs et éventuels sous-traitants), avec CV brefs et références pour des études comparables,
- proposition détaillée pour le déroulement (calendrier, contenu des étapes, livrables),
- tableau d'affectation des collaborateurs et du budget aux diverses tâches et phases avec prix horaire par collaborateur.

## **8.7. Remise de l'offre**

L'offre sera remise en trois exemplaires papier à l'adresse de l'autorité adjudicatrice,

**le 15 juin dernier délai**

accompagnée d'une version informatique (par mail à l'adresse [laurent.gaschen@etat.ge.ch](mailto:laurent.gaschen@etat.ge.ch))

## **8.8. Critères de sélection des équipes**

La sélection sera effectuée sur la base du dossier et d'une éventuelle audition. Le choix sera effectué à l'aide de critères qualitatifs pondérés de la manière suivante :

- 45% La cohérence de la philosophie de travail et de la démarche de projet
- 30% Adéquation de l'offre au cahier des charges
- 25% Qualités professionnelles et expériences des membres de l'équipe

## **8.9. Groupe de sélection**

La sélection sera opérée par le groupe de suivi élargi.



## 9. Synthèse des études connexes

Nom	Territoire	Période	Objectifs	Stratégie	Méthode	Critères de localisation	Recommandations	Spatialisations
<b>PPDE (regroupe plusieurs études)</b>	Agglo FVG	2008 - 2011	Favoriser la création d'emplois sur le territoire français. Identifier des sites disponibles sur le territoire genevois. Intégrer le district de Nyon	Proposer des mesures pour favoriser l'implantation des entreprises Analyser des sites stratégiques et améliorer leur qualité	Etude des conditions cadres (fiscalité p.ex) Etude de la qualité des sites // Accessibilité, qualité urbaine	Accessibilité Qualité urbaine	Mesures d'infrastructures ; améliorer les dessertes TP Mesures de développement urbain : concentrer les activités	Le long des lignes de tram – à proximité des centres régionaux - Aéroport, cœur agglo, Porte Sud, Etoile Annemasse, Annemasse Ville-la-Grand
<b>IFF</b>	Agglo FVG	Mai 2009 - Juillet 2010	Planifier la localisation des IFF pour réduire leur charge environnementale Prévenir une sous-utilisation des sites dotés d'une bonne accessibilité.	Proposer des stratégies de localisation par typologie d'installations Identifier des secteurs	Elaboration d'une typologie d'équipements, emploi de la méthode ABC	Accessibilité Urbanité	Disposer d'une personne de référence en matière d'IFF Constituer un comité d'évaluation pour statuer sur les demandes.	Différenciée selon le type d'IFF
<b>Equipements publics cantonaux</b>	Canton GE	Nov 2008 - Janvier 2010	Identifier les besoins en équipements publics cantonaux pour répondre à la demande	Proposer des stratégies de localisation par typologies Identifier des secteurs	Elaboration d'une typologie d'équipements - Etat des lieux de l'offre et des projets en cours - Evaluation de la demande.	Secteurs sous équipés Accessibilité	Constituer des réserves foncières pour les "encombrants" Doter chaque centralité de services de base, d'une identité propre (par l'implantation d'un équipement d'agglo ou une concentration d'équipements)	Analyse du potentiel de sites d'intérêt (Centre régionaux, Pôles CEVA, PSD, Grands projets)
<b>Grands Equipements</b>	Agglo FVG	Mars 2010	Etablir les principes d'une planification des équipements à l'échelle de l'agglomération	Identifier des équipements à réaliser en priorités, les lieux aptes à les accueillir et les stratégies pour les inscrire dans une dynamique de développement	Etude des besoins et des opportunités. Identification de sites stratégiques. Définition d'éléments de programme	Equilibrage territorial Opportunités Accessibilité	-	-